

## CONSEIL MUNICIPAL

---

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 décembre 2021 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NICOLET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**Tarifs 2022 des services publics.** – La location de la Salle des Fêtes et celle de la Halle ainsi que les redevances d'eau et d'assainissement subiront une hausse de 2% pour tenir compte de l'indexation du coût de la vie. Par contre la taxe de délivrance des photocopies, le tarif des concessions de terrain dans le cimetière, celui du colombarium ainsi que le prix de vente du bois de chauffage resteront inchangés pour 2022.

**Marché.** – Le Conseil Municipal décide de reconduire pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2022 une convention de délégation de service public pour l'exploitation du marché hebdomadaire, fixe le tarif des droits de place à percevoir par le fermier et arrête le cahier des charges en vue de l'appel public à candidatures.

**Opération budgétaire.** – Le Maire est invité à passer les écritures budgétaires nécessaires à la régularisation de la cession de l'ancien véhicule du Service de l'Eau.

**Adhésion à l'A.D.A.R.** – Le Conseil Municipal reconduit l'adhésion de la Commune à l'Association de Développement Agricole et Rural pour 2021 moyennant une cotisation annuelle fixée à 0,20 € par habitant.

---